

DES PROPOSITIONS

POUR UNE NOUVELLE REGLEMENTATION.

Depuis plusieurs mois on peut voir s'exprimer des propositions et avis plus ou moins sérieux parfois fantaisistes.

C'est la règle du jeu si l'on veut que vive la liberté d'expression, il faut accepter le pluralisme des idées et dans le même temps savoir trier le bon grain de l'ivraie.

Si je prends le risque de me faire rabrouer et renvoyer à mes chères études au moins j'aurai exprimé des propositions !

Depuis que je lis, entre autre, sur les forum Internet, les escarmouches qui opposent les " anciens " et les modernes ", je veux dire les pro et les anti examen de télégraphie, je me dis que rien n'a changé depuis Platon...

UNE CLASSE UNIQUE

Nous, Radioamateurs de France, ne pouvons nous offrir le luxe d'avoir des classes et des sous-classes. Nous sommes un peu moins de 16.000, soit le plus faible taux d'opérateurs des services amateurs européens ! Ma proposition vise donc à rassembler en un corps unique tous les radioamateurs en ne laissant perdurer qu'une classe et un examen. Ainsi cesseraient les querelles stériles qui nous opposent les uns aux autres. Certes nous ne sommes pas passés des anciens aux nouveaux francs sans grincement de dents mais qui aujourd'hui en ferait le reproche ? Et maintenant nous comptons en Euros !

FORMATION DES RADIOAMATEURS

Si les différentes formules et lieux de préparation à l'examen sont insuffisants, la formation pratique, je veux dire la tenue d'un QSO et les notions d'installation de la station les plus élémentaires (connexion d'un ROS-mètre, d'un amplificateur HF, d'un filtre etc.) quant à elles sont inexistantes puisque absentes de l'examen. Il faut donc que nous prenions nos responsabilités pour compléter la formation des futurs opérateurs. Pour cela, il faut que les candidats à l'examen soient autorisés à manoeuvrer une station d'amateur dans le cadre de leur formation sous la responsabilité d'un opérateur agréé selon des modalités à définir.

Cette proposition a d'ailleurs été reprise opportunément par certains responsables du REF, qui se seraient honorés en ne s'en attribuant pas la paternité mais ceci n'est qu'un détail...

EQUIVALENCE DE DIPLOME

Il semble que l'exemption de la partie technique de l'examen pour les titulaires d'un diplôme à orientation électronique constituerait un moyen intéressant de promouvoir le radio amateurisme au sein du système éducatif.

Un partenariat avec l'Education Nationale aurait un intérêt double. Il permettrait en développant une pédagogie active de montrer aux élèves hésitants ou démotivés l'intérêt des études en électronique (dans les années à venir le développement des télécommunications proposera encore de nombreux débouchés) et par la même occasion, il offrirait au Service Amateur l'opportunité de recruter des opérateurs de bons niveaux techniques.

ORGANISATION DES EXAMENS

Si l'on veut que le certificat d'opérateur du Service Amateur continue à être un diplôme D'Etat et non devenir un diplôme reconnu par l'Etat (les juristes apprécierons la différence), l'organisation des examens doit rester une tâche régalienne de l'Etat alors que les programmes eux, pourront être élaborés en concertation avec les associations.

LA SUPPRESSION DES CLASSES D'EMISSION AUTORISEES

Chacun connaît les 31 classes d'émission autorisées (les fameuses A1A, A2A F3E etc.). Cette limitation dans la nature des classes d'émission autorisées est une absurdité ! Comment peut-on expérimenter si l'on ne peut utiliser que des classes existantes ? Il conviendrait pour permettre à notre service de jouer pleinement son rôle d'expérimentateur de supprimer cette nomenclature de telle sorte que les opérateurs qui le souhaitent puissent explorer librement ce domaine. Il en est de même pour les protocoles d'exploitation.

LE RETABLISSEMENT DE L'ENQUETE ADMINISTRATIVE

Je sais que certains vont hurler, me traiter d'esprit rétrograde. Ceux là, je les renvoie aux suggestions développées ci-dessus qui sont, je le crois, des propositions de progrès. Néanmoins, je pense que l'enquête administrative trouve sa justification pour des raisons différentes de celles qui ont présidé à sa mise en place. En effet il n'est plus question de protéger notre pays de quelques espions arriérés car il s'agirait alors d'un syndrome paranoïaque d'un autre âge.

La raison d'être de cette enquête réside simplement dans la nature même du Service Amateur qui doit rester un monopole d'Etat (l'ART ne peut pas être notre tutelle puisqu'elle est une administration indépendante) pour qu'il continue d'être reconnu comme un service officiel et international de radiocommunication défini par le Règlement des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications.

Il faut ici rappeler que les personnes qui exercent une activité à durée non déterminée pour le compte d'une administration D'Etat sont soumises à une enquête administrative, le service d'amateur, nous venons de le voir est (encore) un service officiel au sein duquel les opérateurs exercent une activité non limitée dans le temps conséquemment, non seulement il est normal que les opérateurs de ce service fassent l'objet d'une enquête administrative mais qui plus est cette enquête constitue une protection du statut du service amateur. Il faut que ce service continue à être hors du secteur concurrentiel des radiocommunications relevant du droit privé. Le rétablissement de l'enquête administrative constituerait une bonne garantie de sauvegarde contre les pressions financières des opérateurs de droit privé, et participerait au maintien du service amateur au sein de l'administration D'Etat, qui relève exclusivement du droit public.

LE FUTUR SERVICE AMATEUR

A l'évidence, Il s'agit là d'un choix politique au sens noble. Face aux pressions financières, nous ne pouvons opposer que le droit.

Plus notre service sera protégé par la Loi, mieux nous pourrons le défendre. La déréglementation est en route et se fait par des exéreses insidieuses. Là où l'on nous présente la suppression de l'enquête administrative comme une simplification administrative, il faut comprendre fragilisation du statut du service amateur.

Là où l'on tente de mettre le Service Amateur sous la tutelle d'une Autorité administrative indépendante (l'ARCEP), il faut voir la tentative de faire entrer le Service Amateur dans une logique de gestion de profit (parmi d'autres la mission de l'ARCEP à travers son rôle de régulation est d'aller vers une rentabilité optimum du spectre) qui ne le concerne pas.

Certes il faut vivre avec son temps, il n'empêche que l'on voit tous les jours et dans tous les domaines les aberrations d'un système où l'argent est roi. Faut-il qu'au nom du profit notre service perde toutes ses prérogatives devienne une coquille vide, se transforme en " Super CB " et disparaisse ? En ce qui me concerne, je ne le crois pas !

Dans l'intérêt bien compris du Service Amateur, abandonner le monopole de L'Etat pour celui de l'argent est à mon avis la pire des solutions.

Les évolutions sont inévitables, il faut les accompagner en limitant les conséquences d'une déréglementation sauvage.

Pour cela, nous devons montrer à la puissance publique que nous sommes décidés à conserver à notre service les droits et devoirs qui incombent à un service officiel de radiocommunications.

La meilleure solution pour tendre vers ce but serait un rapprochement des positions principales associations représentatives.

Mais ont-elles les mêmes intérêts, par ses prises de positions l'une d'entre elles ne semble-t-elle pas avoir déjà pris fait et cause pour la déréglementation ?

A cause de l'orientation " collaborationniste " de certaines, n'est-il pas déjà trop tard ? L'avenir nous le dira...